

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2024-08 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 2020-01 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN
MONTANT DE 1 205 842 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 205 842 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX, DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE, DE PULVÉRISATION
ET DE RECHARGEMENT, AFIN D'ANNULER LE SOLDE RÉSIDUAIRE**

ATTENDU QUE lors de la séance du 3 mars 2020, le conseil municipal a adopté le *Règlement 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 205 842 \$ et un emprunt de 1 205 842 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement*, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 mai 2020 ;

ATTENDU QU'après comparaison du solde à financer apparaissant au registre du MAMH et au dossier de la municipalité de Brigham il y a un solde résiduaire à annuler au règlement no. 2020-01 ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de dépense à engager, qu'une partie du financement permanent de l'emprunt est complétée et que le pouvoir d'emprunt restant ne sera pas utilisé au règlement no. 2020-01 ;

ATTENDU QUE dans le cas où le solde résiduaire provient de la non-réalisation en tout ou en partie de l'objet du règlement, l'annulation du solde résiduaire est faite par la modification du règlement original ;

ATTENDU QU'une partie de l'objet du règlement 2020-01 n'a pas été réalisée à même celui-ci, soit les travaux prévus pour le chemin Magenta, *Annexe B – estimation – projet chemin Magenta* ;

ATTENDU QUE la dépense réelle totale du règlement numéro 2020-01 doit être diminuée à une somme de 298 821 \$ et que l'approbation de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant de 35 000 \$ doit être appliquée ainsi qu'une affectation au fonds général de 75 021 \$, portant l'emprunt à un montant de 188 800 \$;

ATTENDU QUE le solde résiduaire à annuler par le MAMH est de 1 017 042 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 18 octobre 2024 et qu'un projet du règlement a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

Le titre du règlement 2020-01 est remplacé par :

« *Règlement 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 298 821 \$ et un emprunt de 188 800 \$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation de chaussée sur le chemin Choinière* »

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement 2020-01 est remplacé par l'article suivant :

« Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution des travaux de réhabilitation de chaussée sur le chemin Choinière selon l'estimation des travaux préparée par Michel Cloutier de la firme Tetra Tech datée du 4 février 2020 et le sommaire des coûts préparé

par Pierre Lefebvre, directeur général, daté du 18 septembre 2024, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe I. »

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement 2020-01 est modifié par le remplacement du montant de la dépense prévu de « 1 205 842 \$ » par le montant de la dépense révisée de « 298 821 \$ »

ARTICLE 5

L'article 4 du règlement 2020-01 est modifié comme suit :

5.1 par le remplacement du montant de l'emprunt prévu de « 1 205 842 \$ » par le montant de l'emprunt révisé de « 188 800 \$ »

5.2 par l'ajout d'un deuxième alinéa, lequel se lit comme suit :

« De plus, aux fins d'acquitter une partie de la dépense prévue, la municipalité de Brigham approprie la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant de 35 000 \$ et affecte au fonds général un montant de 75 021 \$, portant l'emprunt à un montant de 188 800 \$ »

ARTICLE 6

Sauf les présentes modifications, toutes les autres dispositions du règlement numéro 2020-01 autorisant les travaux et l'emprunt continuent de s'appliquer intégralement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE I

Fait à Brigham, ce 5 novembre 2024.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE I



Infrastructures routières - PAVL PIIRL
Projet Chemin Choinière
 Règlement emprunt 2020-01

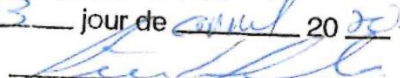


Projet : 41108TT
 Date : 4 février 2020

SOMMAIRE BORDEREAU D'ESTIMATION	
DESCRIPTION DU TRAVAIL	MONTANTS
	TOTAUX
RÉSUMÉ DES COÛTS	
TOTAL ARTICLE 1 TRAVAUX GÉNÉRAUX	19 500.00 \$
TOTAL ARTICLE 2 TRAVAUX DE DRAINAGE	100 178.25 \$
TOTAL ARTICLE 3 TRAVAUX DE SURFACE	114 300.00 \$
Sous-total du coût des travaux	233 978.25 \$
TPS (5.0%)	11 698.91 \$
TVQ (9.975%)	23 339.33 \$
TOTAL DU COÛT DES TRAVAUX	269 016.49 \$
FRAIS CONTINGENT (15.0%)	40 352.47 \$
TOTAL DES COÛTS INCLUANT FRAIS CONTINGENTS	309 368.97 \$
Récupération de la T.P.S. (100%)	(13 453.75)
Récupération de la T.V.Q. (50%)	(13 420.12)
TOTAL APRÈS RÉCUPÉRATION DES TAXES	282 495.10 \$

Préparé et vérifié par : Michel Cloutier, ing.

Copie certifiée conforme

ce 23 jour de avril 2020
 signée: 

Sec. Tres.

initiales

Page 1 de 4



BORDEREAU D'ESTIMATION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire	Montant total
1	TRAVAUX GÉNÉRAUX				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.2	<u>Réfection supplémentaire du site des travaux</u>				
1.2.1	Pavage (résidentiel)	100	m.ca.	65.00 \$	6 500.00 \$
1.2.2	Gravier ou pierre concassée	300	m.ca.	20.00 \$	6 000.00 \$
1.3	Relevé d'arpentage pour plans finaux	1	forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	TOTAL				19 500.00 \$
2	TRAVAUX DE DRAINAGE				
2.1	Ponceau CHOI-03 (0+250)				
2.1.1	Fourniture et installation d'un ponceau 600mm, incluant géotextile, assises, enrobage et autres	14.4	m. lin.	725.00 \$	10 440.00 \$
2.1.2	Remblai de la tranchée (zone de transition jusqu'au niveau de l'infrastructure de rue avec matériaux granulaire MG-112	193	m.ca.	65.00 \$	12 545.00 \$
2.1.3	<u>Empierrement incluant géotextile de type V</u>				
2.1.3.1	-Type 2 (100-200mm)	10	m.ca.	45.00 \$	450.00 \$
2.1.3.2	-Type 3 (200-300mm)	5	m.ca.	95.00 \$	475.00 \$
2.1.4	Gestion et protection des eaux du cours d'eau	1	forfait	7 500.00 \$	7 500.00 \$
2.1.5	Pavage à enlever	151	m.ca.	2.50 \$	377.50 \$
2.1.6	<u>Structure de rue (largeur moyenne de 8.0m)</u>				
2.1.6.1	Sous-fondation : 300mm d'épaisseur MG-112 (pierre concassée)	208	m.ca.	9.50 \$	1 978.85 \$
2.1.6.2	Fondation inf. : 200mm d'épaisseur MG-56 (pierre concassée)	208	m.ca.	10.50 \$	2 187.15 \$
2.1.6.3	Fondation sup. : 150mm d'épaisseur MG-20 (pierre concassée)	208	m.ca.	10.25 \$	2 135.08 \$
2.1.6.4	Géotextile 7609 de Texel ou équivalent approuvé	208	m.ca.	2.25 \$	468.68 \$
2.1.7	Fossé à nettoyer / reprofiler, incluant ensemencement hydraulique	20	m. lin.	30.00 \$	600.00 \$
	Sous total				39 157.25 \$



Infrastructures routières - PAVL PIIRL
Projet Chemin Choinière
Règlement emprunt 2020-01



Projet : 41108TT
Date : 4 février 2020

BORDEREAU D'ESTIMATION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire	Montant total
2.2	Ponceau CHOI-09 (2+285)				
2.2.1	Fourniture et installation d'un ponceau 600mm, incluant géotextile, assises, enrobage et autres	12.3	m. lin.	725.00 \$	8 917.50 \$
2.2.2	Remblai de la tranchée (zone de transition jusqu'au niveau de l'infrastructure de rue avec matériaux granulaire MG-112	130	m.ca.	65.00 \$	8 450.00 \$
2.2.3	<u>Empierrement incluant géotextile de type V</u>				
2.2.3.1	-Type 2 (100-200mm)	10	m.ca.	45.00 \$	450.00 \$
2.2.3.2	-Type 3 (200-300mm)	5	m.ca.	95.00 \$	475.00 \$
2.2.4	Gestion et protection des eaux du cours d'eau	1	forfait	7 500.00 \$	7 500.00 \$
2.2.5	Pavage à enlever	118	m.ca.	2.50 \$	295.00 \$
2.2.6	<u>Structure de rue (largeur moyenne de 8.0m)</u>				
2.2.6.1	Sous-fondation : 300mm d'épaisseur MG-112 (pierre concassée)	141	m.ca.	9.50 \$	1 339.50 \$
2.2.6.2	Fondation inf. : 200mm d'épaisseur MG-56 (pierre concassée)	141	m.ca.	10.50 \$	1 480.50 \$
2.2.6.3	Fondation sup : 150mm d'épaisseur MG-20 (pierre concassée)	141	m.ca.	10.25 \$	1 445.25 \$
2.2.6.4	Géotextile 7609 de Texel ou équivalent approuvé	141	m.ca.	2.25 \$	317.25 \$
2.2.7	Fossé à nettoyer / reprofiler, incluant ensemencement hydraulique	20	m. lin.	30.00 \$	600.00 \$
	Sous total				31 270.00 \$



Infrastructures routières - PAVL PIIRL
Projet Chemin Choinière
Règlement emprunt 2020-01



Projet : 41108TT
 Date : 4 février 2020

BORDEREAU D'ESTIMATION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire	Montant total
2.3	Ponceau CHOI-10 (2+500)				
2.3.1	Fourniture et installation d'un ponceau 600mm, incluant géotextile, assises, enrobage et autres	11.8	m. lin.	725.00 \$	8 555.00 \$
2.3.2	Remblai de la tranchée (zone de transition jusqu'au niveau de l'infrastructure de rue avec matériaux granulaire MG-112	120	m.ca.	65.00 \$	7 800.00 \$
2.3.3	<u>Empierrement incluant géotextile de type V</u>				
2.3.3.1	-Type 2 (100-200mm)	5	m.ca.	45.00 \$	225.00 \$
2.3.3.2	-Type 3 (200-300mm)	5	m.ca.	95.00 \$	475.00 \$
2.3.4	Gestion et protection des eaux du cours d'eau	1	forfait	7 500.00 \$	7 500.00 \$
2.3.5	Pavage à enlever	112	m.ca.	2.50 \$	280.00 \$
2.3.6	<u>Structure de rue (largeur moyenne de 8,0m)</u>				
2.3.6.1	Sous-fondation : 300mm d'épaisseur MG-112 (pierre concassée)	133	m.ca.	9.50 \$	1 261.60 \$
2.3.6.2	Fondation inf. : 200mm d'épaisseur MG-56 (pierre concassée)	133	m.ca.	10.50 \$	1 394.40 \$
2.3.6.3	Fondation sup : 150mm d'épaisseur MG-20 (pierre concassée)	133	m.ca.	10.25 \$	1 361.20 \$
2.3.6.4	Géotextile 7609 de Texel ou équivalent approuvé	133	m.ca.	2.25 \$	298.80 \$
2.3.7	Fossé à nettoyer / reprofiler, incluant ensemencement hydraulique	20	m. lin.	30.00 \$	600.00 \$
	Sous total				29 751.00 \$
	TOTAL				100 178.25 \$
3	TRAVAUX DE SURFACE				
3.1	Pavage à pulvériser	7 520	m.ca.	2.50 \$	18 800.00 \$
3.2	Amendement du matériel pulvérisé (50mm pierre nette 20mm)	7 520	m.ca.	2.25 \$	16 920.00 \$
3.3	Rechargement 150mm d'épaisseur MG-20 (pierre concassée)	7 520	m.ca.	10.25 \$	77 080.00 \$
3.4	Réfection du site des travaux	1	forfait	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	TOTAL				114 300.00 \$

ANNEXE
(règlement 2020-01)

Emprunt	Estimation préliminaire	Montant de la dépense réelle	Montant financé	Appropriation		Solde résiduel à annuler
				Fonds général	Subvention MTQ Appropriation au règlement	
1 205 842 \$	309 368,97 \$	298 821 \$	188 800 \$	75 021 \$	35 000 \$	1 017 042 \$

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier